

Autour du Boulevard Nature : Saint-Saturnin, la route de fer

Une randonnée proposée par Arnaud_OTLMM

Ce circuit de randonnée vous propose de découvrir la commune de Saint-Saturnin en passant par des vestiges comme le kiosque restauré ou encore des fours à pain. Ce circuit est accessible aux piétons et VTT.



Visorando



Randonnée n°35268699

Durée :	2h30	Difficulté :	Facile
Distance :	8,17 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	55 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	48 m	Commune :	Saint-Saturnin (72650)
Point haut :	80 m		
Point bas :	50 m		



Description

Depuis Le Mans, prendre la D338 en direction de Saint-Saturnin. Se garer au niveau du parking du centre culturel du Val de Vray.

(D/A) Dos au parking, prendre Rue de l'Église à gauche. Tourner ensuite à droite Rue du Bouillon, qui devient plus loin Rue des Surgettières. 300 mètres plus loin, au premier embranchement, emprunter le sentier à droite pendant 500 m. Continuer toujours tout droit jusqu'à l'Impasse du Petit Prince et trouver la Rue de Saint-Exupéry.

(1) Prendre à gauche, puis de nouveau à gauche au virage pour emprunter la voie verte longeant la Route de la Milesse. Couper la Rue des Surgettes pour arriver à l'ancienne gare de tramway, restaurée avec des panneaux d'interprétation.

(2) Prendre à gauche puis à droite, Rue Harel de la Noë. Au croisement, filer tout droit Rue Ouvrard de Lignièrès. Tourner à droite sur un passage et le suivre jusqu'à son terminus Rue de l'Église.

(3) Descendre la rue et prendre à droite, Impasse du Plan d'eau. Au premier carrefour, prendre tout droit et pénétrer dans le parc en longeant le terrain de foot (laisser l'Impasse du Parc à droite). Garder la droite après le terrain de foot pour passer sous la voie ferrée (cyclistes, descendez du vélo) et aboutir à un carrefour.

(4) Tourner à gauche pour suivre l'alignement de conifères jusqu'à l'étang. Le longer par la gauche ainsi que les agrès de sport. Laisser un premier pont en bois puis parvenir à un deuxième.

(5) Quitter l'étang par ce dernier puis, à droite, prendre le chemin qui mène au Boulevard de Maule. Le traverser au niveau du rond-point et continuer tout droit Rue de Coutant. Ignorer une intersections puis tomber sur une deuxième. Tourner à gauche, Rue des Châtaigniers, aller jusqu'au parc.

(6) Entrer dans ce dernier, sur la droite, pour le traverser sur 150 m. À sa sortie, retrouver la Rue des Tilleuls puis tourner trois fois à gauche puis une fois à droite et arriver au kiosque.

(7) Admirez ce beau kiosque restauré où se trouve une pompe qui était reliée à une éolienne Bollée au XIXe siècle afin de capter l'eau souterraine de l'Impasse des Chanoines. Retourner jusqu'à l'intersection avec la Rue des Tilleuls pour filer en face, Impasse du Four à Chambre. Continuer tout droit au croisement suivant puis à droite sur le Chemin du Petit Coutant. Aux beaux jours, profiter de l'espace d'éco-pâturage où résident chèvres et moutons. Aller sur la première piste à droite jusqu'au Boulevard de Maule.

(8) Prendre à gauche sur 500 mètres, puis contourner le rond-point et continuer sur la voie piétonne le long de la D338 sur 200

Points de passages

- D/A Centre Culturel Val de Vray**
N 48.061241° / E 0.154632° - alt. 53 m - km 0
- 1 Rue de Saint-Exupéry**
N 48.060643° / E 0.144594° - alt. 60 m - km 0.94
- 2 Ancienne gare de tramway**
N 48.056743° / E 0.14962° - alt. 80 m - km 1.66
- 3 Rue de l'Église**
N 48.057934° / E 0.151124° - alt. 74 m - km 1.93
- 4 Tunnel sous la voie ferrée. Carrefour de la boucle**
N 48.057636° / E 0.159839° - alt. 66 m - km 2.74
- 5 Deuxième pont en bois - Antonnière (cours d'eau) - Affluent de la Sarthe**
N 48.060702° / E 0.162109° - alt. 54 m - km 3.35
- 6 Parc de la Chataigneraie**
N 48.062472° / E 0.167365° - alt. 63 m - km 3.91
- 7 Kiosque**
N 48.063601° / E 0.169091° - alt. 70 m - km 4.28
- 8 Boulevard de Maule**
N 48.058561° / E 0.165832° - alt. 53 m - km 5.32
- 9 Voie ferrée**
N 48.051773° / E 0.162676° - alt. 66 m - km 6.76
- D/A Centre Culturel Val de Vray**
N 48.061242° / E 0.154631° - alt. 53 m - km 8.17

mètres. Enfin, tourner à droite au niveau de l'Impasse Amédée Bollée qui longe l'autoroute. Continuer toujours en face jusqu'à la voie ferrée.

(9) Sans la franchir, prendre le chemin à droite. *Présence d'autres balises indiquant la direction du Chemin Montois (vers le Mont Saint-Michel) et le Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle.* Sur 800 m, suivre le Chemin des Guinaudières jusqu'au passage sous la voie ferrée, déjà passé à l'aller.

(4) Partir à gauche puis à droite sur le chemin longeant la voie de chemin de fer puis le Ruisseau de l'Antonnière. Prendre à gauche en arrivant au pont pour rejoindre le Centre Culturel Val de Vray (D/A).

Informations pratiques

Transport en commun : arrêt de bus ligne n°20 arrêt Val de Vray.

Balisage de couleur Jaune.

A proximité

À voir au fil du chemin :

- [Four à chanvre](#)
- [Ancienne gare de tramway](#)
- Kiosque avec les pompes d'une ancienne éolienne Bollée
- Étang communal et ses agrès de sport
- [Église Saint-Saturnin](#)

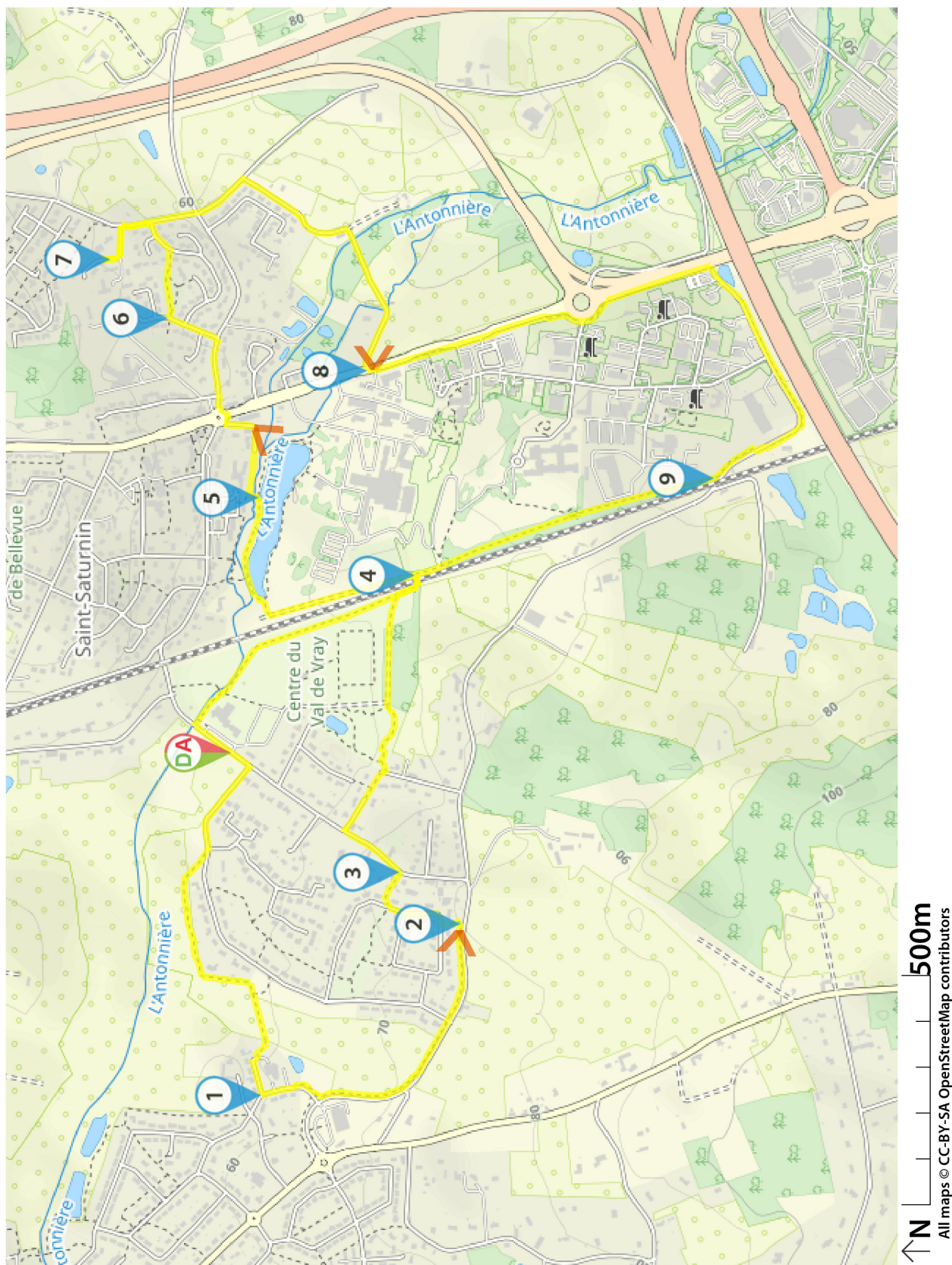
À voir sur la commune :

- Château datant de 1760
- Four à pain
- Aire de camping car

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-autour-du-boulevard-nature-saint-saturni/>

En savoir plus :

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



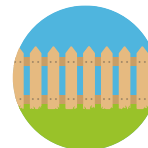
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.